

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 7 FEVRIER 2025

Del2025-02-3

Date de la convocation : 28 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - COUTURIER A. - DE OLIVEIRA F. – DUINAT J. – PALLUAT DE BESSET D. – REBOUX A. – RICO S. - THIVOLET D.– VIAL F. - Mesdames ARTHAUD V. - MOREL P. - TRICAUD M.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs PONVIANNE G. (a donné procuration à Mme MOREL Paulette) – JURINE T. (a donné procuration à M. MIOMANDRE Mickaël) - VERCHERAND P.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette MOREL

OBJET : TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs n'ont été augmentés en 2024 pour l'année 2025 et qu'une location gratuite par an a été accordée aux associations de la commune à partir du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **De ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2026 ;**

A compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs inchangés de location de la salle des fêtes seront :

- **1 tarif ETE du 1^{er} mai au 31 octobre ;**
- **1 tarif HIVER du 1^{er} novembre au 30 avril.**

TARIFS	USAGERS DE LA COMMUNE		AUTRES USAGERS	
	ETE Du 01/05 au 31/10	HIVER Du 01/11 au 30/04	ETE Du 01/05 au 31/10	HIVER Du 01/11 au 30/04
NOCES –REPAS	405 €	455 €	655 €	705 €
APERITIF	255 €		355 €	
ASSOCIATIONS (Par manifestation)	150 € + 1 gratuité/an		655 €	705 €

Les cautions restent inchangées :

- 80 € d'acompte à la réservation ;
- 1 000 € de caution.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 7 février 2025

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE




La secrétaire de séance,
Paulette MOREL